

Monsieur le commissaire enquêteur,

Nous soumettons cette contribution défavorable à la consultation publique relative au projet éolien imposé sur la commune de SAINT HILAIRE LA CROIX.

En tant qu'agriculteurs éleveurs installés sur cette commune ou exploitants des parcelles à Saint Hilaire, nous voulons faire entendre notre inquiétude quant aux impacts que ce projet pourrait avoir sur nos activités agricoles.

Après lecture du dossier, il est constaté que les différentes études ne balayent que très rapidement le volet agricole, pourtant activité historique importante sur ce territoire rural.

En effet, le porteur de projet n'évoque même pas l'agriculture parmi les activités principales de la commune (résumé impact environnement p 19), hors à ce jour six sièges d'exploitations sont présents, représentant sept agriculteurs dont deux jeunes installés récemment, ainsi que de nombreux exploitants installés sur des communes voisines valorisant des parcelles de cette commune.

À Saint-Hilaire la surface agricole est dominante, une activité de polyculture élevage est pratiquée avec une partie importante de prairies qui ne peuvent être remplacées par aucune autre production, dû à la topographie et au potentiel agronomique hétérogène et limité lié à la nature des sols. C'est pour ces raisons que l'élevage de ruminants garde une importance élevée, étant le seul à valoriser et entretenir ce territoire depuis toujours. Cette production occupe donc une place très importante dans nos exploitations.

Dans le dossier du promoteur ECCO, à aucun moment le maillage des exploitations sur le territoire est clairement stipulé. Les différents bâtiments d'élevage des six exploitations sont tous à moins de 1500 m de ce parc. Les plus proches se trouvant même à seulement 350m (E1) ! Contrairement à ce qui est écrit dans le dossier risque fourni, les bâtiments agricoles les plus proches ont certes une part de vocation de stockage de fourrage, mais sont SURTOUT deux bâtiments d'élevage. Les deux éoliennes de Bournet (E2 et E3) se trouvent toutes les deux à seulement 700 m de plusieurs stabulations de ce village et à 900 m d'une exploitation présente sur la commune de Jozernand. Étrangement sur la majorité des plans fournis par ECCO les bâtiments précédemment cités sur Saint Hilaire (sauf un) sont absents alors que sur n'importe quelle carte cadastrale ils sont bien présents. Est-il un signe que pour ces promoteurs notre activité est déjà supprimée ?

Plusieurs exemples partout en France ont montrés des impacts plus ou moins importants sur les animaux d'élevage, et particulièrement sur les bovins qui pour rappel est la production présente sur toutes nos exploitations. Le promoteur se couvre sur ce sujet dans son dossier derrière une étude géobiologique durant laquelle il est vrai deux agriculteurs étaient heureusement présents. Ce jour sur l'ensemble des parcelles étudiées il est révélé par le cabinet pour reprendre leurs termes des zones qui « craignent ». Comme c'est le cas pour l'ensemble des différentes études de ce dossier, il est encore une fois trouvé des compromis mais en aucun cas des garanties ! À ce sujet, la réponse des intervenants est claire, aucune garantie ne peut être fournie. Face à ce constat, effectivement les risques imposés par ce projet pour notre activité sont « peut-être » limités mais toujours présents et non quantifiables.

Pour information le compte rendu de ce cabinet devait être communiqué par le promoteur aux agriculteurs présents, hors cet engagement n'a pas été tenu et bizarrement est un des seul absent dans les éléments mis à disposition sur le site pour cette consultation.

Cette installation va également potentiellement impacter notre qualité de vie et nos conditions de travail du fait des nuisances sonores et visuelles imposées par ces machines.

À la vue des éléments évoqués ci-dessus, du manque de prise en compte des réalités locales auxquels nous sommes confrontés tous les jours, et des différentes craintes imposées par ce projet impactant notre territoire et de ce fait notre activité professionnelle, nous vous faisons part de notre ferme opposition à ce projet mené par ECCO.

Nous espérons vivement que notre opinion sera entendue et sera rapportée de manière sincère aux décisionnaires.

- *Ei Ray Philippe*

- *CHANPETROUX Piene*



- *VENON Ayille*



- *Gaec aux Grands Prés*

DEBORDOS Jérémy



- GAEC AUX GRANDS PRÉS DEFOSSÉ Frédéric

~~DeFosse~~

- GAEC DE MONTEIPDON Gaëtan SAUVESTRE

~~Sauvestre~~

- GAEC DE Montepidon

Thomas Hervier

- GAEC Domaine du château

~~Prepoignot~~ Fabien

~~Faure~~ Maxime

~~Faure~~

Bardel Antoine.

~~Bardel~~

GAEC DES PATUREAUX

CHAPUZET OLIVIER

PONTPIED Nicole.

BRUNETTE Florence

~~BrUNETTE~~

GAEC du Petit Combronde
ONZON Etienne et Baptiste

~~Onzon~~

~~Onzon~~

LEBOURH Gues

~~Lebourh~~

EARL de la Font Jaudas
Desnottes Sébastien

Combe Sébastien

~~Combe Sébastien~~

Gaec Pestertrand Richard
Coulaudon Lilian 
Eric Richard 

GAEC des pâtureaux
Kebus Antoine 

GAEC des GANNES

MIALON Simon 
Byont Céline 

E.I. FAURE Mathieu


EARL des Badons 